



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 24 septembre 2026, à 16 h 30.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**
Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Étaient absents : Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Allen cormier, conseiller au siège no. 6

Étaient aussi présents : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie-Ève Godbout, mairesse, la séance est ouverte à 16 h 30.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.16.09.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADMINISTRATION

RÉS.17.09.26

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST (SDE) RELATIVEMENT AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS ABORDABLES, SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES (ÉCOQUARTIER DES ÉCOLIERS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite collaborer avec la Société de développement de l'Est (SDE) dans le cadre du développement d'un projet de logements abordables, sociaux et communautaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent préciser leurs rôles, responsabilités et modalités de collaboration, notamment en matière de planification, de développement, de construction, de financement, d'infrastructures, de communications et de coordination du Projet;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les termes et modalités de leur collaboration;

CONSIDÉRANT QUE le protocole prévoit notamment les engagements de la Ville relativement à sa contribution municipale dans le cadre du Programme d’habitation abordable du Québec (PHAQ), aux services municipaux, aux infrastructures, aux communications publiques et à la mise en place d’un Comité conjoint du Projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de conclure ce protocole d’entente afin d’encadrer officiellement la collaboration entre les parties;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser une personne dûment désignée à signer le protocole d’entente, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Cap-Chat la SDE relativement au développement du Projet de logements abordables, sociaux et communautaires, lequel protocole fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le Conseil municipal **AUTORISE madame MARIE-ÈVE GODBOUT, mairesse**, à signer, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, ledit protocole d’entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;
- **QUE** le directeur général-greffier de la Ville soit autorisé à signer, lorsque requis, tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre du protocole d’entente, dans la mesure où ces documents respectent les engagements approuvés par le Conseil municipal;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE afin de confirmer l’autorisation du Conseil municipal de procéder à la signature du protocole d’entente.

ADOPTÉE

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à l’assemblée.

05. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est 16 h 36 et il est proposé par **IAN BRUNEAU** que l’assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER